

La Fraternité salue l'adoption par le conseil municipal d'une résolution proposant d'interdire la possession privée des armes d'assaut et des armes de poing

Montréal, le lundi 20 août 2018 – La Fraternité des policiers et policières de Montréal s'est toujours positionnée en faveur d'un contrôle très marqué de la possession et de la circulation des armes à feu.

Par conséquent, la Fraternité appuie le principe défendu par la résolution du conseil municipal de la Ville de Montréal demandant l'interdiction de la possession privée des armes d'assaut et des armes de poing (sauf dans le cas des Forces armées canadiennes, des services de police et d'autres autorités mandatées à posséder des armes à feu).

« Nous appuyons les initiatives susceptibles de réduire la circulation des armes à feu à Montréal parce qu'elles favorisent la sécurité du public » a déclaré le président de la Fraternité, Yves Francoeur. « La résolution du conseil municipal fait la promotion d'une déclinaison concrète du principe de protection de la population et nous ne pouvons qu'en saluer l'adoption » conclut-il.

-30-

Renseignements : Martin Desrochers
Directeur, recherche et communications
Fraternité des policiers et policières de Montréal
martind@fppm.qc.ca